



Compte rendu N° 7/2021 de la réunion du conseil municipal
Séance du 16 novembre 2021 à 19h00

Étaient présents : Didier VINETTE, Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Stéphanie SAVEY, Jean-Marc COLIN, Sylvie DAGAND, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Daniel PAILLARD.

Était excusé : Benjamin CONDAT (pouvoir à Sandrine NADAL), Jocelyne FROMENT (pouvoir à Jean-Marc COLIN)

Étaient absents : Fabrice CARTONNET, Adeline TURELLO

Secrétaire de séance : Stéphanie SAVEY

- **Approbation du Pacte de Gouvernance de la communauté de communes Bugey Sud**

Le projet de Pacte propose d'articuler la gouvernance de la communauté de communes Bugey-Sud autour de plusieurs instances de dialogue : le conseil communautaire, le bureau communautaire exécutif, la conférence des Maires, les groupes de travail, la commission locale d'évaluation des charges transférées, et le conseil de développement.

Ces instances travailleront dans un esprit de consensus et d'arbitrage collégial, de concertation et d'ouverture, dans le respect des équilibres du territoire.

Cette gouvernance garantit à chacune des communes et à l'ensemble des élus d'être associés aux processus de décision. La circulation et le partage de l'information sont favorisés de façon à assurer les meilleures conditions possibles pour le travail des élus et la mise en œuvre du projet de territoire.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal ADOPTE le projet de pacte de gouvernance de la communauté de communes Bugey-Sud.

- **Tarifs de la Salle des fêtes**

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de la salle des fêtes et de les fixer comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- | | |
|--|--|
| - Particuliers de la Commune : | 1 salle : 150 €
2 salles : 300 € |
| - Particuliers et associations hors Commune : | 1 salle : 300 €
2 salles : 450 € |
| - Journée supplémentaire accolée au week-end (jeudi – lundi) : | 100 € |
| - Journée supplémentaire en semaine (mardi – mercredi) | 150 € |
| - Option forfait ménage : | 150 € |
| - Association de la Commune : | 1 ^{ère} location : gratuite
2 ^{ème} location : 50 €
3 ^{ème} location : 100 €
4 ^{ème} location : tarif Commune |
| - | ACCEPTTE que M. le Maire puisse décider d'attribuer gratuitement la location de la salle polyvalente pour une administration, une collectivité ou une association, |

Approuvé à l'unanimité.

- **Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population**

Le recensement de la population va se dérouler du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022. Mme Angélique ANDRE, secrétaire de mairie, est nommée coordonnateur communal (supervision des agents recenseurs et lien avec l'Insee).

Approuvé à l'unanimité.

- **Rémunération des agents recenseurs**

Deux agents recenseurs vont être recrutés pour la réalisation du recensement. La commune touchera une dotation forfaitaire de recensement de la part de l'INSEE de 1 165 €.

Monsieur le Maire propose de rémunérer chaque agent recenseur à hauteur de 900 € plus 100 € en bon d'essence.

Approuvé à l'unanimité.

↳ **Modification des statuts de la Communauté de Communes Bugey Sud**

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Bugey Sud, des problèmes de recrutement dans les fonctions supports et de la capacité de la trésorerie à accompagner les communes, il est nécessaire de reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité.

↳ **Admission en non-valeur**

La trésorerie demande à la commune d'admettre en non-valeur deux sommes pour lesquelles elle n'est pas parvenue à obtenir le paiement :

- 445 € pour M. ESCHER, titulaire d'une place au port en 2009. Cette personne est décédée et la trésorerie de Belley a mis en œuvre toutes les poursuites possibles pour récupérer cette somme mais en vain.
- 2.75 € pour Mme BASSIEUX Virginie, elle doit cette somme depuis 2017. Cette somme est inférieure au seuil de poursuite, la trésorerie de Belley ne peut donc pas mettre en œuvre des poursuites.

Approuvé à l'unanimité.

↳ **Affaires diverses :**

↳ **VBS (Valoriste Bugey Sud)** : la recyclerie de Belley a adressé une demande de subvention à la mairie. Le conseil municipal décide de demander plus de précisions à l'association notamment au niveau de leurs comptes.

↳ **OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)** : cette opération A pour but de :

- Lutter contre la précarité énergétique,
- Lutter contre l'habitat indigne, très dégradé ou indigne,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite,
- Encourager la production de logements locatifs à loyers maîtrisés dans le parc privé.

Il existe la possibilité de financer des bâtiments à usage d'habitation de plus de 15 ans.

La mission de la commune est d'informer sur l'existence du dispositif, de communiquer en publiant des articles dans les bulletins municipaux, sur leur site internet, d'orienter les demandeurs vers l'opérateur en charge du suivi-animation OPAH et de signaler à l'opérateur toute plainte de locataires.

↳ **Embauche d'un agent technique** : Damien FERNANDEZ a été recruté à mi-temps jusqu'au 31/12/2021. A compter du 01/01/2022, il bénéficiera d'un contrat de 3 mois à temps plein. Les tâches de chaque agent technique seront séparées grâce à l'achat d'un véhicule.

↳ **Travaux d'assainissement à Sillins** : les travaux vont débuter début décembre avec la mise en place du chantier.

↳ **Acquisition de la grange Jarry** : la commune va acquérir la grange Jarry. Signature de l'acte de vente prévu à la fin du mois de novembre.

↳ **Port de plaisance** : des aménagements vont être effectués sur le terrain à côté de la Capitainerie :

- Plantation d'arbres fruitiers
- Haie autour des containers

- Sortie de la ViaRhôna : elle est située en agglomération et relève donc de la responsabilité de la mairie : un chiffrage est en cours pour l'aménagement d'un plateau
- ↳ Capitainerie : une étude est en cours pour l'amélioration de la cuisine et la fermeture de la terrasse par des stores mobiles.
- ↳ Accueil des Petites Section de maternelle : La commune de Cressin Rochefort ne possède pas de classe de Petite section de maternelle et ne peut donc accueillir les enfants de 3 ans. Ces enfants sont en partie scolarisés sur la commune de Massignieu de Rives pour une année puis poursuivent leur scolarité à Cressin. Une convention va être signée entre les deux communes afin de pérenniser cette entente.

La séance est levée vers 21 heures 45



**Le Maire
Didier VINETTE**